



Service Juridique et Coordination
Unité Coordination

Bastia, le 24 novembre 2022

Références à rappeler :

Affaire suivie par : Jocelyne ANDREANI

Tél : 04 20 06 70 05

jocelyne.andreani@haute-corse.gouv.fr

2022-1537

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

OBJET

Procédure de participation du public par voie électronique en application des articles R.121-6 du code de l'urbanisme et L. 123-19 du code de l'environnement : demande de permis d'aménager n° PA 02B 120 22 N0001 déposée par le Conservatoire du Littoral dans le cadre du projet d'aménagement des espaces naturels - accueil du public (sentier et stationnement) - nettoyage et restauration des espaces naturels, sur la commune de FURIANI.

AFFICHAGE ET PUBLICATIONS

Un avis informant le public a été:

- publié par voie d'affichage en mairie de FURIANI et sur le lieu de réalisation du projet le 17 septembre 2022 (mairie) et 16 septembre 2022 (Conservatoire du Littoral) et pendant toute la durée de la consultation ;
- publié dans la presse locale, dans les journaux Le Petit Bastiais et Corse Matin les 12 septembre et 13 septembre 2022 ;
- mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse le 9 septembre 2022 <https://www.haute-corse.gouv.fr/demande-de-permis-d-amenager-des-espaces-naturels-a4569.html> et pendant toute la durée de la consultation.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Le public a été invité à présenter ses observations et propositions, au regard du dossier complet mis à disposition sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse <https://www.haute-corse.gouv.fr/demande-de-permis-d-amenager-des-espaces-naturels-a4569.html> du lundi 3 octobre au mercredi 2 novembre 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, en les adressant, par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

DDT de la Haute-Corse
Service Juridique et Coordination - Unité Coordination
8 boulevard Benoîte Danesi – CS 60008
20411 BASTIA Cedex 9
Tel : 04 95 32 97 97

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Yves DAREAU